



GT FRONTEx DU 31 MAI 2018 DECLARATION LIMINAIRE

Monsieur le président,

Lors du GT du 15 février 2018, nous vous avons demandé bien vouloir formuler une proposition raisonnable afin de pouvoir rapidement trouver un terrain d'entente. Aujourd'hui, ce GT tardif, alors que la DF33 a déjà effectué son déploiement, nous permettra peut-être de trouver ce compromis tant attendu.

Il ne reste que trois petits mois pour finaliser celui du Beech,

Côté marins

Les régimes de travail semblent donner satisfaction aux agents, cependant aucune proposition n'est faite en vue d'un régime indemnitaire compensant les heures effectuées lors de ces missions extraordinaires et éprouvantes.

Aucune proposition n'est faite non plus pour préserver la protection des côtes Françaises hors Frontex au vu du prélèvement humain et matériel lors des missions Frontex.

Côté aériens

Nous notons une avancée majeure de l'administration dans le respect de la réglementation et la gestion du personnel.

- Déploiement d'un équipage et demi et de trois PNNT :

Vous avez choisi l'option filet de sécurité pour les navigants et sans filet pour les non navigants. Le choix de ne déployer que 3 PNNT semble pour le moins peu judicieux alors que vous y sembliez favorable voici trois mois. En effet, le risque de panne nécessitant l'intervention d'un B2 est récurrent sur ce type de machine complexe et souvent il n'est pas trop de deux spécialistes pour mener une recherche de panne. Que faire également en cas d'indisponibilité de celui-ci ?

- Vacation quotidienne de 16h :

Voici la grande avancée ! Le personnel serait prêt à accepter d'être côté 16 H et répondre présent H24 à la condition d'une révision des points suivants.



- Période de déploiement :

Il est clair que l'Agence Frontex préférerait n'avoir qu'un équipage pour la durée du déploiement et que l'administration limiterait bien les coûts de relève...

La contrainte souvent mise en avant de la troisième relève n'est pas réelle. Arrivant sur zone, les équipes (navigants et non navigants) se briefent, la passation de suite est faite dans les règles de l'art et les autorités ne sont quasiment pas sollicitées car cette passation se fait en liens étroits avec les National Officers qui eux se relèvent à quinze jours.

En terme de suivi de situation, il est bien plus pertinent de suivre les relèves des équipes et du NO que de les relever tous en même temps au milieu de la période de déploiement.

Aujourd'hui, une seule période de trente jours est négociée avec l'Agence. Demain, deux périodes de trente jours. Quelle sera l'évolution par la suite ? Vous êtes bien en peine d'anticiper mais la conjoncture n'est pas pour un tassement de ces opérations.

Épargnons donc le potentiel humain, nous en avons longuement discuté lors du GT précédent. Quinze jours sur place, c'est trop long, compliqué à gérer pour beaucoup de personnels, surtout si cela devait se répéter dans l'année. Revenons aux trois fois dix jours pratiqués jusqu'à présent. Cette organisation sur dix jours ne pose pas de problème à l'Agence Frontex.

- Régime indemnitaire :

Régime indemnitaire ne concernant pas uniquement les aériens, mais bien évidemment tous les personnels déployés.

Le représentant du bureau A3 nous avait laissé entendre au mois de février qu'il allait peut-être falloir trouver un compromis indemnitaire. De belles paroles qui allaient dans le sens de nos demandes. Rien dans ce document de travail ne laisse présager une telle éventualité. Pourquoi ne pas en parler ?

Une évolution sur ces deux derniers points pourrait permettre enfin d'arriver à un compromis équitable et satisfaisant pour toutes les parties.

